

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance de consultation publique du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 1^{er} octobre 2018 à 19 h 00, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Nathalie Bonneville
Micheline Lebel
Mikaëlle Rolland

MM. Frédéric Bélisle
Yvan Bessette
Guy Chamberland

QUORUM

Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

2018-10-01-001 Ouverture de l'assemblée de consultation publique

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Frédéric Bélisle:

L'ouverture de l'assemblée de consultation publique à 19:10;

Adoptée à l'unanimité.

2018-10-01-002 Demande de dérogation mineure pour le 2024, rue Asselin
lot 4 564 600

Explication de la demande :

L'implantation du bâtiment principal n'est pas conforme aux normes actuelles d'implantation de la zone RCZ-1 concernant la marge de recul latérale. Le propriétaire souhaite annexer un bâtiment principal, dans la continuité des murs existants, un abri d'auto permanent. L'abri d'auto serait donc situé à 1,75 mètre de la limite latérale du lot. Le règlement de zonage #401 prévoit qu'un bâtiment principal et ses annexes dans la zone RCZ-1 doivent respecter une distance minimale de 2 mètres de limites latérales de la propriété.

La dérogation est donc de 0.25 mètre.

Demandeur absent, aucunes objections de citoyens.
Recommandations du CCU favorable à la demande.

2018-10-01-003 Fermeture de l'assemblée de consultation publique

Il est proposé par M. Guy Chamberland:

La fermeture de l'assemblée de consultation publique à 19:30;

Adoptée à l'unanimité

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 1^{er} octobre à 19 h 30, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Nathalie Bonneville
Micheline Lebel
Mikaëlle Rolland

MM. Frédéric Bélisle
Yvan Bessette
Guy Chamberland

QUORUM

Le secrétaire-trésorier et directeur général M. Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

2018-10-001 Ouverture de l'Assemblée régulière

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Micheline Lebel:

L'ouverture de l'Assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par M. Guy Chamberland:

L'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, en laissant le point varia **ouvert**.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-003 Rapport de l'inspecteur pour le mois de septembre 2018

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois de septembre 2018;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par M. Yvan Bessette:

D'adopter le rapport des permis émis du mois de septembre 2018, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-004 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 septembre 2018

Point reporté

2018-10-005 Décision concernant la demande de dérogation mineure du 2024, rue Asselin lot 4 564 600

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure du 2024, rue Asselin lot 4 564 600;

CONSIDÉRANT que l'implantation du bâtiment principal n'est pas conforme aux normes actuelles d'implantation de la zone RCZ-1 concernant la marge de recul latérale. Le propriétaire souhaite annexer un bâtiment principal, dans la continuité des murs existants, un abri d'auto permanent. L'abri d'auto serait donc situé à 1,75 mètre de la limite latérale du lot. Le règlement de zonage #401 prévoit qu'un bâtiment principal et ses annexes dans la zone RCZ-1 doivent respecter une distance minimale de 2 mètres de limites latérales de la propriété. La dérogation est donc de 0.25 mètre.

CONSIDÉRANT que les membres du CCU sont favorables à la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyée par Mme Mikaëlle Rolland:

D'accepter la demande de dérogation mineure, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-006 Ouverture des soumissions et attribution de contrat concernant le déneigement des rues municipales pour la période hivernale 2018-2019/2019-2020/2020-2021

Le conseiller, M. Frédéric Bélisle, divulgue son intérêt envers un associé qui fait partie des soumissionnaires.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu, suite à l'appel d'offres par voix d'invitations écrites, trois (3) soumissions de 9385-2002 Québec inc., les Entreprises Keurentjes inc. et B. Frégeau & fils inc. et que les enveloppes des soumissions ont été ouvertes à l'assemblée;

CONSIDÉRANT le détail des prix de soumissions : 9385-2002 Québec inc., pour l'année 2018-2019 83 000\$, 2019-2020 84 000\$, 2020-2021 85 000\$; les Entreprises Keurentjes inc., pour l'année 2018-2019 85 355\$, 2019-2020 87 062.10\$, 2020-2021 88 803.43\$, B. Frégeau & Fils inc., pour l'année 2018-2019 168 725\$, 2019-2020 168 725\$, 2020-2021 168 725\$; et que ces derniers semblent conformes aux exigences;

Le conseil propose d'étudier les soumissions plus en profondeur et de transmettre sa décision lors d'une séance spéciale prévue antérieurement.

2018-10-007 **Déneigement des stationnements municipaux**

CONSIDÉRANT que le tracteur de la municipalité servait à déneiger les stationnements municipaux;

CONSIDÉRANT que présentement il n'est plus opérationnel pour ce genre d'opération;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Micheline Lebel :

D'aller en appel d'offres pour le déneigement des stationnements municipaux suivants : stationnements de l'hôtel de ville, centre communautaire, centre des loisirs (jusqu'à la patinoire), garage municipal, l'entrée du Centre d'Arts et le réservoir d'eau potable.

De demander une soumission optionnelle, pour le déneigement des postes de pompage.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-008 **Système de traverse de rue lumineux**

CONSIDÉRANT que l'intersection de la route 133 et le rang Bord-de-l'Eau est une artère dangereuse pour les piétons;

CONSIDÉRANT que la sécurité des piétons est compromise même avec la présence d'une brigadière;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Mikaëlle Rolland:

D'autoriser l'achat d'un système de traverse de rue lumineux, afin de rendre plus sécuritaire cette route problématique.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-009 **Remplacement du revêtement de plancher du bureau municipal**

CONSIDÉRANT que le revêtement de plancher de l'hôtel de ville décolle à plusieurs endroits;

CONSIDÉRANT que les coûts pour le décaper et le cirer sont beaucoup trop élevés étant donné qu'il est à la limite de sa durée de vie ;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Yvan Bessette :

D'autoriser l'achat et l'installation d'un nouveau revêtement de plancher pour l'hôtel de ville

Adoptée à l'unanimité

2018-10-010 **Programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres**

CONSIDÉRANT que la Loi sur la sécurité civile prévoit que toute municipalité locale doit s'assurer que sont en vigueur sur son territoire, et consignés dans un plan de sécurité civile, des procédures d'alerte et de mobilisation auprès de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit prévoir aussi des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre que peut déterminer le ministre par un règlement;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Nathalie Bonneville

De faire la demande d'aide financière suite à l'acquisition du système d'alerte et de notification « Telmatik ».

D'autoriser M. Fredy Serreyn, directeur général et secrétaire-trésorier, comme personnes désignées et autoriser à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-011 **Réfection des extrémités du ponceau Montée Bertrand et route 133/permission voirie**

CONSIDÉRANT que suite à un examen préliminaire du ponceau de la Montée Bertrand et de la route 133 par l'entreprise B. Frégeau & fils inc.;

CONSIDÉRANT qu'il a été déterminé que seules les extrémités du ponceau doivent être réparées;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par Mme Micheline Lebel

De demander les permissions de voirie requises par la M.T.Q. pour la réfection des extrémités du ponceau.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-012 **Distribution du journal municipal "Le Sabrevois Express »**

CONSIDÉRANT que le journal « Le Sabrevois Express » est distribué par publipostage à toutes les résidences du territoire (925 copies);

CONSIDÉRANT que la Municipalité fait des efforts pour contrer le gaspillage de ressources naturelles;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyée par M. Yvan Bessette:

D'aviser la population, dans la prochaine parution du journal, que ce dernier ne sera plus distribué à toutes les résidences, mais qu'il sera toujours disponible sur le site internet et des copies seront disponibles à des endroits fréquentés par la population.

De permettre aux gens qui ne peuvent se déplacer, de s'inscrire auprès de la Municipalité pour recevoir par la poste, une copie du journal.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-013 **Dépenses du mois de septembre 2018 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de septembre 2018 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par M. Yvan Bessette:

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de septembre 2018 et ce, tels que présentés dans le rapport mensuel.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-014 **Correspondance**

Lecture de la lettre de la Croix Rouge;

CONSIDÉRANT que la municipalité a une entente avec la Croix Rouge concernant le service aux sinistrés dans son plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à verser une contribution annuellement ;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par M. Guy Chamberland:

D'autoriser une contribution de 329.76\$, soit 0.16\$/habitant (2 061 de population).

Adoptée à l'unanimité.

2018-10-015 **Varia :**

2018-10-015.001 **Branchement au réseau d'égout et aqueduc du bâtiment du 276 rue Jones (Caisse Populaire)**

CONSIDÉRANT que le bail de location de la caisse populaire Desjardins arrive à échéance;

CONSIDÉRANT que le bâtiment ne possède le réseau d'égout et d'aqueduc ;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée:

De faire le branchement d'égout et d'aqueduc par Excavation Tougas, afin de rendre plus attrayant la location ou la vente dudit bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-015.002 Grille au réservoir d'eau potable

CONSIDÉRANT que le réservoir d'eau potable est situé près d'un parc au milieu d'un quartier résidentiel;

CONSIDÉRANT qu'il est important que ce lieu soit sécurisé afin d'éviter de malencontreux accidents;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Frédéric Bélisle:

D'installer un grillage de protection autour du site, pour sécuriser le tout.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-015.003 Installation de luminaires aux postes de pompage

CONSIDÉRANT que la majorité du temps les alarmes des postes de pompage adviennent pendant la nuit;

CONSIDÉRANT qu'aucun système d'éclairage n'est en place aux différents postes de pompage;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Mikaëlle Rolland:

D'installer des luminaires à tous les postes de pompage pour les rendre plus accessible et sécuritaire.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-015.004 Ajout d'une traverse de piétons face à l'école Ste-Anne (rue Lefort)

CONSIDÉRANT qu'il n'y aucune traverse piétonnière face à l'école Ste-Anne et qu'il serait plus sécuritaire pour les étudiants de parcourir le rang Bord-de-l'Eau à une traverse;

CONSIDÉRANT que le rang Bord-de-l'Eau est problématique suite à la circulation automobile qui roule beaucoup trop vite, malgré la zone scolaire;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Yvan Be

D'aménager une traverse piétonnière face à l'école Ste-Anne au niveau de la rue Lefort.

D'installer un arrêt (stop) pour obliger les automobilistes à s'immobiliser à la traverse et rendre beaucoup plus sécuritaire le passage des étudiants.

Adoptée à l'unanimité

2018-10-016 Période de questions

2018-10-017 Fermeture ou ajournement de l'Assemblée

Il est proposé par M. Guy Chamberland:

La fermeture de l'Assemblée à 19:50.

Jacques Lavallée, maire

Fredy Serreyn, secrétaire-trésorier